

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Conditions d'admission :

- Être à jour de ses cotisations.
- Être licencié FFKARATE de la saison en cours.
- Avoir fourni son attestation sur l'honneur rempli concernant le questionnaire relatif sur l'état de santé du sportif mineur.
- Avoir remis l'acceptation du présent règlement intérieur.
- Avoir remis son autorisation de droit à l'image.
- Avoir sa tenue et ses équipements adaptés à la discipline.

Informations particulières :

- Toute saison sportive commencée est due.
sauf exception : déménagement, grossesse, longue maladie.
- Pas de cours pendant les vacances scolaires.
sauf cas exceptionnel : stage, préparations de compétiteurs, événement exceptionnel.
- *Le professeur et/ou le bureau se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement le licencié perturbant le cours, sans qu'il puisse prétendre à un remboursement.*
- *Les enfants sont sous la responsabilité de l'éducateur durant les horaires correspondantes au groupe dont ils font partie et UNIQUEMENT dans l'enceinte du Dojo.*
- *Les adhérents et les parents sont priés de vérifier que rien n'ait été oublié dans l'enceinte sportive.*

RÉGLEMENT INTÉRIEUR

Dans le dojo :

- L'accès au tatami sans enseignant est interdit.
- Sandales ou tongs (Zori) sont obligatoires pour accéder au tatami
- Il est interdit de se déplacer pieds nus aux abords et en dehors du tatami
- Le port d'un tee-shirt blanc est obligatoire sous le karaté-gi, pour les filles
- L'hygiène de chacun est de rigueur :
ongles coupés, cheveux attachés, pieds et mains propres
- Tous les bijoux sont interdits sur le tatami.
- Les bonbons, les chewing-gum et autres denrées sont interdits dans l'enceinte sportive.
- Les licenciés doivent respecter l'éthique morale et sportive des sports de combats et arts martiaux ainsi que les valeurs du club.
- La courtoisie aux abords du bâtiment et dans l'enceinte sportive est de rigueur.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Hors du dojo :

- Les personnes accompagnant les enfants sont priées de rester jusqu'à l'entrée du dojo.
- Les enfants ne sont pas sous la responsabilité de l'association.

Technique :

- L'éducateur sportif, l'instructeur ou l'animateur de la séance organise son cours en fonction du nombre d'élèves, de leur âge et de l'objectif à atteindre.
- Des compétitions et des rencontres auront lieu au cours de la saison. La participation des adhérents est encouragée, mais pas obligatoire.
- Les compétiteurs auront une obligation d'entraînement afin de pouvoir participer aux diverses rencontres et sont sélectionnés par les coachs concernés par la manifestation sportive.
- Tout compétiteur officiel doit posséder son matériel personnel en accord avec le règlement fédéral.
- Le passeport sportif de la Fédération Française de Karaté et Discipline Associées, FFKDA, karaté, valable 6 ans, coûtant 25 euros, est obligatoire pour les manifestations officielles et le passage de la ceinture noire.